

L'apprentissage a changé, c'est le moment d'y penser

- Du CAP aux grandes écoles: l'apprentissage, c'est le bon choix à tous les niveaux
- Une ouverture sur l'Europe: plus de 500 entreprises européennes vous accueillent
- Apprenti Étudiant des métiers: un statut amélioré
 - Plus de 450 métiers... et autant de passions!
- Des aides financières spécifiques
- Un accompagnement sur mesure

**UN PASSEPORT
POUR
L'EMPLOI**

Les adresses utiles

Ils vous aideront dans le choix d'un cursus et d'une entreprise

- Les Centres de formation d'apprentis (CFA)
- Les Directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP)
- L'ANPE
- Les Centres d'information et d'orientation (CIO)
- Les Centres d'animation, de ressources et d'information sur les formations (CARIF)
- Les CAD (Centres d'aide à la décision) des Chambres de métiers
- Les points A des Chambres de commerce et d'industrie
- Les Chambres d'agriculture
- Les Missions locales
- Les Permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO)
- Les Centres d'information et de documentation jeunesse (CIDJ)

Sur Internet

- Le site du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : <http://eduscol.education.fr>
- Le site de l'ANPE : www.anpe.fr
- Le site de l'Onisep : www.onisep.fr
- Le site des Chambres de métiers et de l'artisanat : www.apcm.com
- Le site du ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale :

www.cohesionsociale.gouv.fr

Info emploi 0 825 347 347 (0,15 € / mn)



Fonds social européen

DDB & Co. Crédit photo : Corbis - Steve Piezant - DAĞOUZ - Avril 2005

**APPRENTISSAGE
NOUVELLE
FORMULE**

**Nouveau
Statut d'Apprenti
Étudiant des métiers**

**Choix étendu
Plus de 450 métiers
tous secteurs**

**Enrichi en diplômes
Du CAP à Bac+5**

**Efficacité prouvée
80 % d'embauche
à l'issue de la formation**

**Salaire garanti
Études payées**



**L'APPRENTISSAGE A CHANGÉ,
C'EST LE MOMENT D'Y PENSER**



Etre rémunéré pour suivre un enseignement et travailler en même temps avec l'assurance de trouver un emploi ; se préparer à plus de 450 métiers avec la possibilité de choisir en toute liberté de poursuivre son cursus jusqu'aux études supérieures ou de s'engager dans la vie active ; profiter d'un encadrement sur mesure, entre un maître d'apprentissage en entreprise et des enseignants spécialisés en Centre de formation d'apprentis (CFA) ; bénéficier d'aides au logement, aux transports, à l'équipement, d'avantages fiscaux...

**Le nouvel apprentissage,
c'est la voie royale
vers la réussite professionnelle !**

Un passeport pour l'emploi

Les performances de l'apprentissage attestent de son efficacité : **4 apprentis sur 5 trouvent un emploi à l'issue de leur contrat.** 300 000 emplois restent encore chaque année non pourvus dans les métiers auxquels prépare l'apprentissage : l'hôtellerie, les métiers de bouche, le commerce, la construction ou la santé, pour ne citer que les plus importants. Par ailleurs, le passage par l'apprentissage renforce la probabilité d'être employé à plein temps plutôt qu'à temps partiel.

Du CAP aux grandes écoles : l'apprentissage, c'est le bon choix à tous les niveaux

Organisé en filière de formation à part entière, l'apprentissage prépare à des diplômes de tous niveaux, du CAP aux diplômes de l'enseignement supérieur. Jadis cantonné aux formations courtes conduisant à des métiers réputés pénibles, l'apprentissage occupe maintenant une place importante dans la formation aux métiers du tertiaire : **plus d'un nouveau contrat d'apprentissage sur deux prépare aux métiers des services.** L'apprentissage post-bac représente six nouveaux contrats sur dix dans les services aux entreprises et l'immobilier, et près d'un tiers des nouveaux contrats du tertiaire. Les apprentis s'engagent toujours plus fréquemment dans les niveaux allant du bac professionnel au diplôme d'ingénieur (près d'un tiers des nouveaux contrats). Des dizaines d'universités et de grandes écoles proposent aujourd'hui la possibilité d'acquérir un diplôme d'ingénieur, un Master ou un DESS par la voie de l'apprentissage.

Une ouverture sur l'Europe

L'Union européenne participe au développement de l'apprentissage avec les programmes du Fonds social européen (FSE) pour faciliter l'accès et la réussite des jeunes dans les formations en alternance. De plus, le programme Leonardo offre aux apprentis la possibilité d'effectuer des stages dans une entreprise d'un autre État membre. **Près de 500 entreprises européennes ont accueilli des apprentis venus d'un autre pays ces dernières années.** Par ailleurs, le dispositif Europass permet aux apprentis de compléter leur cursus par un séjour dans un autre pays de l'Union.

Toujours plus de femmes en apprentissage

L'apprentissage est une filière qui participe activement à la féminisation des métiers. Déjà, la part des femmes représente un tiers des contrats dans le secteur marchand et 41 % des effectifs du secteur public. Les progrès dans ce domaine sont là aussi particulièrement soutenus par l'Europe avec les programmes du Fonds social européen (FSE).

Apprenti Étudiant des métiers un statut amélioré

Le statut de l'apprenti évolue : il est désormais Apprenti Étudiant des métiers. Ce nouveau statut s'accompagne de mesures d'aides au logement et aux transports. **Une carte nationale d'apprenti sera délivrée à l'élève par son centre de formation.** Sur le modèle de la carte d'étudiant, cette carte lui permettra de bénéficier de réductions tarifaires (cinéma, sports, restaurants universitaires...). Avec le nouvel apprentissage, la rémunération est garantie. Qu'il change d'entreprise ou de niveau de formation, l'apprenti ne risque plus de voir sa rémunération baisser, comme c'était parfois le cas précédemment. Des dérogations à l'âge limite de 25 ans pour entrer en apprentissage ont été prévues, notamment lorsque l'objectif est la création ou la reprise d'une activité.

La couverture sociale de l'Apprenti Étudiant des métiers est similaire à celle des autres salariés dès 16 ans : affiliation au régime général de la Sécurité sociale, congés payés, congés de maternité, temps de travail, droits ouverts à la retraite et aux allocations de chômage, etc.

1. Les modalités exactes de la carte sont en cours d'élaboration.

Plus de 450 métiers... et autant de passions!

Chimiste, styliste ou journaliste-reporter d'images, l'apprentissage vous ouvre l'accès à plus de 450 métiers qui sont autant de passions à vivre, de rêves à réaliser. Et qui, mieux qu'un homme de l'art, est le plus à même de vous initier aux arcanes de son métier? En parallèle, 1215 Centres de formation d'apprentis (CFA) vous accueillent à partir de la fin de la 3^e. Ils dispensent une formation générale, technologique et pratique, hautement spécialisée. En contact étroit avec le monde professionnel, ils sont le lieu privilégié d'une pédagogie spécifique à l'apprentissage de chaque métier.

Un tremplin vers le succès

Ouvert à tous les niveaux, **le contrat d'apprentissage permet d'accéder à plus de 1 400 titres et diplômes.** Des passerelles en direction des autres voies de formation jalonnent les étapes du cursus : son CAP ou BEP en poche, l'apprenti peut, s'il le souhaite, revenir vers l'enseignement général ou poursuivre dans la filière par un bac ou un brevet professionnels qui lui ouvrent les portes de l'enseignement supérieur.

Des études rémunérées

Le contrat d'apprentissage est un contrat à durée déterminée de 6 mois à 3 ans, selon le métier et la qualification préparés, voire 4 ans pour les apprentis handicapés. Tout au long de sa formation, l'apprenti perçoit un salaire correspondant à un pourcentage du SMIC déterminé en fonction de l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le cycle de formation.

Ancienneté/âge	16-17	18-20	21 et +
1 ^{re} année	25 % du SMIC ²	41 % du SMIC ²	53 % du SMIC ²
2 ^e année	37 % du SMIC ²	49 % du SMIC ²	61 % du SMIC ²
3 ^e année	53 % du SMIC ²	65 % du SMIC ²	78 % du SMIC ²

2. Dispositions en vigueur au 13 avril 2005.

**Salaire garanti
Études payées**

Des aides financières spécifiques

Depuis la réforme de l'apprentissage, **les salaires versés aux apprentis sont exonérés de l'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du SMIC.** Cette disposition s'applique à l'apprenti ou au foyer fiscal auquel il est rattaché. Par conséquent, la rémunération de l'apprenti n'entre plus dans le calcul des revenus du foyer fiscal auquel il est rattaché. Comme tout jeune salarié, l'apprenti peut bénéficier d'allocations d'aide au logement et d'un accès privilégié aux foyers de jeunes travailleurs. Les parents perçoivent les allocations familiales jusqu'aux 20 ans de l'apprenti, si sa rémunération ne dépasse pas 55 % du SMIC.

Une formation complète reconnue par un diplôme

Fondé sur un véritable partenariat entre l'apprenti, une entreprise et un centre de formation, l'apprentissage est un cursus de formation reposant sur l'alternance. Il comporte **un minimum de 400 heures de formation théorique et générale par an** et du temps de travail en entreprise, où l'apprenti est placé sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage. Les diplômes vont du CAP au diplôme d'ingénieur, en passant par le bac professionnel, mais aussi par des titres à finalité professionnelle enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles. Le temps passé en CFA est considéré comme un temps de travail à part entière. Il est donc rémunéré et ouvre l'accès aux mêmes droits (temps de travail, congés payés, retraite...) que les heures en entreprise.

Un accompagnement sur mesure

Au sein de l'entreprise, l'apprenti est placé sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage choisi en fonction de ses connaissances professionnelles et de sa bonne moralité. Il accompagne l'apprenti tout au long de sa formation avec pour mission de transmettre dans les meilleures conditions ses connaissances et savoir-faire et d'entretenir des relations avec le centre de formation.

Dès l'entrée en apprentissage, un entretien est prévu entre l'apprenti, le formateur du CFA, le maître d'apprentissage et, si nécessaire, les parents de l'apprenti. Il a pour objet de définir ensemble le parcours de formation. Enfin, il est désormais possible de personnaliser le parcours de formation en adaptant la durée du contrat au profil spécifique de l'apprenti ou de l'entreprise.